INITIALES DU MAIRE
5394
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Village de Pointe-Lebel

À une séance ordinaire, du CONSEIL DU VILLAGE DE POINTE-LEBEL, tenue le lundi 24 août 2015 à 20h00 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Normand Morin,

Et les conseillers suivants :
Monsieur Dany Lafontaine
Madame Lise Arsenault
Monsieur Jeannot Beaudin
Monsieur Jacques Ferland

Formant quorum sous la présidence du maire

Madame Nadia Allard, directrice générale, est également présente.

Sont absents les conseillers suivants :
Monsieur Jean-Claude Cassista
Madame Cécile R. Gagnon

Son honneur le maire fait l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à laquelle le quorum est constaté.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mot d'ouverture du maire
4. Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015
5. Adoption de la correspondance de juillet 2015
6. Adoption des bordereaux de chèques # 15-06 et 15-07 ainsi que la liste transferts budgétaires
7. Engagement des dépenses et autorisation de paiement
8. Dépôt des procédures d'enregistrement pour les règlements 461-2015 (zonage) et 463-2015 (lotissement)
9. Autorisation de signature pour le bail no : BBC-16-01011 (Garage municipal)
10. Dépôt du projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III
11. Approbation des rapports financiers 2014 – Transport adapté
12. Colloque de zone / ADMQ
13. Mandat au Groupe-conseil TDA / Traitement des eaux usées – Parcs de maisons mobiles Langlois et Murray
14. Avenant numéro 2 du Groupe-conseil TDA / Relevés supplémentaires profil et épis, estimation coûts recharge de plage (rue Chouinard)
15. Soumission / Financement par billets – Règlement 452-2014 (Achat Parc Murray)
16. Modalités de l'émission / Financement par billets – Règlement 452-2014 (Achat Parc Murray)
17. Traitement de données / Offre de service – logiciel (Station de pompage)
18. Remboursement de la tarification supérieure pour les non-résidents – Ville de Baie-Comeau
19. Affaires nouvelles
20. Fermeture des affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

INITIALES DU MAIRE
5395
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-137 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour présenté par la directrice générale :

ET en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Normand Morin, présente à la population son mot pour le mois d'août 2015. Il est surtout question :

- Dossier de la plage sur la rue Chouinard (Enrochement ou recharge) ;
- Dossier des parcs de maisons mobiles Langlois et Murray ;
- Dossier des lumières Del ;
- Dossier des compteurs intelligents .

RÉS : 2015-08-138 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2015

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 6 juillet 2015 tel que déposé par la directrice générale.

RÉS : 2015-08-139 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE JUILLET 2015

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2015 telle que soumise par la directrice générale.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5396
INITIALES DU SEC.-TRÉS

RÉS : 2015-08-140 ADOPTION DES BORDEREAUX DE CHÈQUES NUMÉRO 15-06 ET 15-07 AINSI QUE LES LISTES DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'un certificat de disponibilité de fonds a été émis par la directrice générale relativement au bordereau de chèques numéro **15-06** totalisant **406 292,43 $** incluant les déboursés du mois au montant **284 159,17 $** et les comptes à payer au montant **122 133,26 $**;

CONSIDÉRANT QU'un certificat de disponibilité de fonds a été émis par la directrice générale relativement au bordereau de chèques numéro **15-07** totalisant **251 640,89 $** incluant les déboursés du mois au montant **164 689,58 $** et les comptes à payer au **86 951,31 $**;

CONSIDÉRANT QUE pour le mois de juin-juillet aucun transfert budgétaire ne sera effectué.

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt des bordereaux de chèques numéro 15-06 et 15-07

RÉS : 2015-07-141 ENGAGEMENT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à faire l'engagement des dépenses suivantes :

	DESCRIPTION		MONTANT
Fondation CSSS	Vélo Santé 2015		250,00 $*

D'AUTORISER la directrice générale à faire le paiement pour les factures suivantes :

	DESCRIPTION		MONTANT
Josée Gagnon	Frais de déplacement juin-juillet		183,15 $
Cécile R. Gagnon	Frais de déplacement mai-juin		56,22 $
H2O Innovation	Location 21 juillet au 20 août	78215	5 748,75 $
Lafèche Auto	Réparation suite au vandalisme du F-250	WF08852	3 385,35 $
Noémie Lévesque	Frais de déplacement juillet-août		256,50 $
Mines Seleine	Sel de déglaçage (1er voyage)	5300200760	3 396,41 $
Kathleen Otis	Frais de déplacement juin (avis de réception pour remise de la date d'audition pour le dossier de la Régie)		19,80 $
Sani Manic	Abats de poussière	073431	3 219,30 $
Ville de Baie-Comeau	Transport adapté 2014	2015-000394	8 100,00 $

Dons et subvention des élus

INITIALES DU MAIRE
5397
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-142 DÉPÔT DES PROCÉDUES D'ENREGISTREMENT POUR LES RÈGLEMENTS 461-2015 (ZONAGE) ET 463-2015 (LOTISSEMENT)

CONSIDÉRANT QUE les règlements numéros 461-2015 (remplaçant le Règlement de zonage numéro 216.90) et 463-2015 (remplaçant le Règlement de lotissement numéro 217-90) devaient être approuvés par les personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement a eu lieu le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE madame Nadia Allard, directrice générale, a dressé les certificats après la période d'accessibilité aux registres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige directrice générale à déposer le certificat devant le conseil à la séance suivante

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Pointe-Lebel accepte le dépôt de la procédure d'enregistrement pour les règlements numéros 461-2015 (remplaçant le Règlement de zonage numéro 216.90) et 463-2015 (remplaçant le Règlement de lotissement numéro 217-90)

RÉS : 2015-08-143 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA BAIL NO : BBC-16-01011

CONSIDÉRANT QUE le bail pour le terrain sur lequel notre garage municipal est installé vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bail numéro BBC-16-01011 qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016 sera d'une durée de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2016, les frais d'entretien aéroportuaires ainsi que les frais annuels s'élèvent à 7 448,00 $, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à la majorité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à signer ledit bail numéro BBC-16-01011.

Monsieur Jacques Ferland vote contre cette proposition.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5398
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-144 **DÉPÔT DU PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel désire élargir le type d'infrastructures et d'activités sportives disponibles sur son territoire, visant ainsi à réunir la population afin d'unifier ses différents secteurs, favoriser la pratique des sports d'équipe et répartir différentes activités dans tous les secteurs de la municipalité sachant que le village est d'une longueur de plus de 20 kilomètres ;

CONSIDÉRANT le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel autorise la présentation du projet de « Aménagement d'une piste de Vélo-Cross, de terrains de Volley-ball, de Basket-Ball et de Deck hockey » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Pointe-Lebel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les couts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel désigne madame Nadia Allard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer, en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉS : 2015-08-145 **APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 – TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau a fait le dépôt des états financiers 2014 pour le transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE, par la même occasion, la Ville demande une confirmation de la participation de la Municipalité pour l'année 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel approuve le rapport des états financiers 2014 pour le transport adapté de la Ville de Baie-Comeau et autorise, également, la directrice générale à faire le paiement de la facture 20145-000394 pour ledit service.

QUE la Municipalité confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2015.

INITIALES DU MAIRE
5399
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-146 COLLOQUE DE ZONE - ADMQ

CONSIDÉRANT QUE les 10 et 11 septembre 2015, à Portneuf-sur-mer, se tiendra le colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT la programmation soumise concernant ledit colloque;

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts relatif à ce colloque a également été soumis.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER madame Nadia Allard, directrice générale, à assister au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Portneuf-sur-mer du 10 au 11 septembre 2015.

D'AUTORISER la directrice générale à engager les argents nécessaires, pour les frais d'inscription, frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement relatifs audit colloque.

RÉS : 2015-08-147 MANDAT AU GROUPE-CONSEIL TDA / TRAITEMENT DES EAUX USEES – PARCS DE MAISONS MOBILES LANGLOIS ET MURRAY

CONSIDÉANT QUE suite à la réalisation du rapport synthèse relatif aux travaux requis pour l'alimentation en eau potable et la réfection des réseaux d'égouts des parcs de maisons mobiles Langlois et Murray, il est ressorti qu'il n'était pas possible de prendre une position ferme et éclairée en rapport avec le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du MAMOT, et suite à leurs commentaires en lien avec le rapport synthèse, la Municipalité doit démontrer au MAMOT quelle est la solution plausible la plus économique entre le traitement des eaux usées des deux parcs de maisons mobiles ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe-conseil TDA a soumis une proposition d'honoraires afin de réaliser une étude complémentaire permettant de valider la solution la plus économique et aussi les types de traitement à préconiser.

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires, en date du 2 avril 2015, au coût de 15 300 $, plus taxes pour la réalisation de ce mandat.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5400
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-148 **AVENANT NUMERO 2 DU GROUPE-CONSEIL TDA / RELEVES SUPPLEMENTAIRES PROFIL ET EPIS, ESTIMATION COUTS RECHARGE DE PLAGE (RUE CHOUINARD)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2012-09-144, la Municipalité de Pointe-Lebel a accordé un mandat à la firme Groupe-conseil TDA pour la préparation du texte de l'appel d'offres, des plans et devis de soumission et une estimation des coûts de niveau plans et devis définitifs, pour un montant de 16 995$, en plus des taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2014-12-261, la Municipalité de Pointe-Lebel a accepté la proposition du Groupe-conseil TDA au coût de 4 705 $, plus taxes, pour l'avenant n° 1 et ce, afin de compléter le mandat octroyé en septembre 2012 ;

CONSIDÉANT QU'un deuxième avenant au mandat initial doit être donné au Groupe-conseil TDA afin de faire des relevés complémentaires du profil de la plage sur environ 50 m ainsi que de trois épis existants en aval du courant sur la plage ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des coûts de construction de la recharge de plage sera également faite ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe-conseil TDA a soumis une proposition d'honoraires pour l'avenant n° 2.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'avenant n° 2, au coût de 3 480,78 $, plus taxes pour la réalisation de ce mandat.

RÉS : 2015-08-149 **SOUMISSION / FINANCEMENT PAR BILLETS – REGLEMENT 452-2014 (ACHAT PARC MURRAY)**

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du village de Pointe-Lebel accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale** pour son emprunt par billets en date du 1er septembre 2015 au montant de 250 000 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 452-2014. Ce billet est émis au prix de **98,24900** CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

10 000 $	**1,75 %**	**1er septembre 2016**
10 200 $	**1,85 %**	**1er septembre 2017**
10 500 $	**1,95 %**	**1er septembre 2018**
10 600 $	**2,05 %**	**1er septembre 2019**
208 700 $	**2,15 %**	**1er septembre 2020**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

INITIALES DU MAIRE
5401
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-150 MODALITES DE L'EMISSION / FINANCEMENT PAR BILLETS – REGLEMENT 452-2014 (ACHAT PARC MURRAY)

CONSIDÉRANT QUE conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Pointe-Lebel souhaite emprunter par billet un montant total de 250 000 $:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de $
452-2014	250 000 $

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 250 000 $ prévu au règlement d'emprunt numéro 452-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 1er septembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	**10 000 $**
2017	**10 200 $**
2018	**10 500 $**
2019	**10 600 $**
2020	**11 000 $(à payer en 2020)**
2020	**197 700 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de Pointe-Lebel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1er septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 452-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Formules Municipales - No 4614-MST

INITIALES DU MAIRE
5402
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-151 TRAITEMENT DE DONNÉES / OFFRE DE SERVICE – LOGICIEL (STATION DE POMPAGE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) exige un rapport, qui mentionne quotidiennement, que pour chaque période de quatre (4) heures le responsable du système de distribution doit inscrire la plus faible teneur en désinfectant résiduel libre mesurée durant cette période, la mesure du volume d'eau et du débit dans la ou les réserves de désinfection correspondant à la plus faible teneur en désinfectant résiduel ainsi que la mesure de turbidité ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pragtec a soumis une cotation pour la fourniture d'une application Excel qui procédera à l'extraction des données qui doivent être transmise au Ministère.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jacques Ferland et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la cotation de Pragtec, en date du 2 juin 2015, et au coût de 1 200 $, plus les taxes applicables, pour ladite application Excel.

RÉS : 2015-08-152 REMBOURSEMENT DE LA TARIFICATION SUPÉRIEURE POUR LES NON-RÉSIDENTS – VILLE DE BAIE-COMEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau a adopté une politique de tarification pour les jeunes non-résidents inscrits dans chacun des organismes normalisés/subventionnés par celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme qui reçoit une subvention de la Ville de Baie-Comeau doit facturer un montant supplémentaire à chaque jeune non-résident inscrit à ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Lebel a choisi de payer les montants supplémentaires de ses résidents lors de leurs inscriptions de 2015 auprès de ces organismes ;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme va facturer un montant à la Municipalité de Pointe-Lebel selon les inscriptions de ses résidents, avec une liste à l'appui.

IL EST PROPOSÉ
Par la conseillère madame Lise Arsenault et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Pointe-Lebel accepte de payer les montants supplémentaires de ses résidents, à chaque organisme de la Ville de Baie-Comeau pour l'inscription 2015, afin que ses résidents continuent de payer le même tarif que les résidents de Baie-Comeau pour des activités sportives, de loisirs et de culture.

IL est également résolu que ces coûts seront pris à même le fonds général, tel que prévu au budget 2015.

INITIALES DU MAIRE
5403
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

RÉS : 2015-08-153 FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Jeannot Beaudin et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

DE fermer les affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens dans la salle à poser leurs questions ou émettre leurs commentaires.

Il est surtout question :

- Amélioration des déchets sur la plage, suite à l'installation de poubelles supplémentaires ;
- Kiosques sur la rue Chouinard ;
- Travaux de rechargement sur la rue Chouinard ;
- Manque d'eau lors d'un bris à H2O dernièrement ;
- Piste cyclable à Pointe-Paradis ;
- Vol de bacs de poubelle à Pointe-Paradis, pour un citoyen ;
- Relevés sur la plage à Pointe-Paradis et également à Pointe-aux-Outardes ;
- Réception du CA pour le projet Rolodune et reste à trouver le financement du projet;

RÉS : 2015-08-154 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont dûment été traités.

IL EST PROPOSÉ
Par le conseiller monsieur Dany Lafontaine et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :

QUE séance soit et est levée à 21 :05 heures.

Normand Morin,
Maire

Nadia Allard,
Directrice générale

Formules Municipales - No 4614-MST